



Ensemble pour l'Avenir

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS**.  
Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) et conformément aux dispositions de l'Article 35 des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze. Le droit d'examen étant de 100 euros.

Conformément aux dispositions de l'Article 10 des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze, les clubs départementaux en infraction avec le Statut des Jeunes pour la saison 2023/2024 ainsi que les sanctions financières et sportives sont listés ci-après.

### DEPARTEMENTAL 1 – 22 licences Jeunes U6 à U19

- 1<sup>ère</sup> année : 175 euros
  - ✓ **AS USSEL TRUCS** (19 licences manquantes)
- 2<sup>ème</sup> année : 300 euros
- 3<sup>ème</sup> année : 450 euros
- 4<sup>ème</sup> année : 450 euros et NON ACCESSION
- 5<sup>ème</sup> année : 450 euros et NON ACCESSION
- 6<sup>ème</sup> année : 450 euros et NON ACCESSION

### DEPARTEMENTAL 2 – 12 licences Jeunes U6 à U19

- 1<sup>ère</sup> année : 150 euros
- 2<sup>ème</sup> année : 250 euros
  - ✓ **APCS BRIVE MAHORAIS** (12 licences manquantes)
  - ✓ **ES BRIVE PORTUGAIS** (11 licences manquantes)
- 3<sup>ème</sup> année : 350 euros
  - ✓ **AS MAUSSAC** (8 licences manquantes)
- 4<sup>ème</sup> année : 350 euros et NON ACCESSION
- 5<sup>ème</sup> année : 350 euros et NON ACCESSION
- 6<sup>ème</sup> année : 350 euros et NON ACCESSION

### DEPARTEMENTAL 3 – 7 licences Jeunes U6 à U19

- 1<sup>ère</sup> année : 130 euros
  - ✓ **US BRIVE TURCS** (6 licences manquantes)
  - ✓ **FC CUBLAC** (5 licences manquantes)
  - ✓ **FC ST ANGEL** (6 licences manquantes)
  - ✓ **RC ST EXUPERY** (2 licences manquantes)
- 2<sup>ème</sup> année : 200 euros
- 3<sup>ème</sup> année : 300 euros



*Ensemble pour l'Avenir*

# PROCÈS-VERBAL

## STATUT DES JEUNES 2023/2024 LISTE DES CLUBS EN INFRACTION – PV DU 17/05/2024

PAGE 2/2

- 4<sup>ème</sup> année : 300 euros et NON ACCESSION
- 5<sup>ème</sup> année : 350 euros et NON ACCESSION
- 6<sup>ème</sup> année : 350 euros et NON ACCESSION

Le Président de la Commission Technique et Jeunes  
*Alexandre DA SILVA*